



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accompagner les projets muséographiques des lieux marqués par la colonisation

Question écrite n° 16264

Texte de la question

Mme Béatrice Bellay attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur le fait que, 25 ans après l'adoption de la loi Taubira qui a reconnu la traite et l'esclavage colonial comme crimes contre l'humanité, il n'existe aucun cadre juridique pour s'assurer que les expositions permanentes, souvent installées dans des lieux emblématiques (habitations, plantations, distilleries), respectent la vérité historique. En Martinique, l'essentiel de ces espaces à charge mémorielle, fruits de l'accaparement foncier et de l'économie coloniale, sont occupés par des entreprises que rien n'oblige à la responsabilité quant à la transmission de l'histoire de la traite, de l'esclavage et des déportations qui ont marqué leur lieu. La création d'un conseil mémoriel territorial permanent, composé de scientifiques, d'associations reconnues pour leur travail et ancré dans une coécriture avec le territoire, pourrait garantir le respect des faits historiques et des mémoires. Il accompagnerait les projets muséographiques et mémoriels publics ou privés, dans un esprit de réparation. Actuellement, la mise en valeur mémorielle de ces lieux dépend essentiellement d'initiatives locales isolées et des pressions légitimes exercées par des populations refusant d'être invisibilisées par des mémoires de convenance. M. le ministre, la République peut-elle s'engager concrètement contre l'invisibilisation des traces des crimes contre l'humanité commis dans ses territoires dits d'outre-mer ? Elle lui demande s'il est prêt à soutenir cette démarche de réparation en envisageant la création de conseils mémoriaux pour accompagner les projets muséographiques des lieux marqués par la colonisation dans les territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Bellay](#)

Circonscription : Martinique (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16264

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#), page 5622